

RF-HVA1ILB.01S

Servomoteur KNX RF+ industriel, pile Longue durée, Secure



Description du produit :

La régulation de chauffage intelligente à installer ultérieurement : les servomoteurs de vanne de chauffage MDT RF+ garantissent de manière fiable une température ambiante constante. **Version industrielle à faible consommation d'énergie, sans affichage, avec pile longue durée.**

Fonctions du produit :

- **Protocole KNX RF+ dans le mode système**
- **KNX Data Secure**
- Raccordement direct avec filetage M30 x 1,5 mm
- Adaptateur pour Danfoss RA, RAV et RAVL inclus
- Fonctionnement possible avec un régulateur de température interne ou externe
- **Jusqu'à 10 périodes de chauffage d'autonomie de la batterie grâce au mode "Deep Sleep" automatique**
- **Version industrielle à faible consommation d'énergie**
- **Avec compartiment à piles, pile longue durée incluses**
- Dimensions (H x L x P) : 78 x 58 x 61 mm
- 3 ans de garantie produit

Caractéristiques techniques :

Appareil	Type d'appareil	Servomoteur RF+
	Numéro d'article	RF-HVA1ILB.01S
	EAN / GTIN	4251916114343
	Dimensions (H x L x P)	78 x 58 x 61 mm
	Poids, brut (emballage inclus)	0.225 kg
	Indice de protection	IP20
	Type de montage et fixation	Montage par vissage
	Position de montage	au choix
	Autorisation	Déclaration de conformité UE, selon la directive 2014/53/UE
	Fréquence d'envoi	868,0 ... 868,6 MHz ^{*1}
	Portée en champ libre	150 m
	Niveau de sortie	10 dBm
	Sensibilité	> -105 dBm
	Compatibilité (mode)	KNX RF S-Mode
	Poids, net	0.2 kg
	Nombre de canaux	1
	Filetage de raccordement	M30 x 1,5 mm (adaptateur pour Danfoss RA, RAV et RAVL)
	Course de la tige filetée	5 mm
	Type de batterie	Batterie au lithium métal
	Nombre de batteries	1
	Autonomie de la batterie jusqu'à	10 Périodes de chauffage
Sorties	Nombre de sorties	1
KNX	Media KNX	KNX RF 1.R
	Programme d'application KNX	à partir d'ETS 5 (dernière version)
	KNX Secure	KNX Data Secure

^{*1} L'utilisation de la bande de fréquence 868 MHz est soumise aux réglementations nationales. Avant la mise en service, il convient de vérifier et de respecter les dispositions légales en vigueur dans le pays concerné.